

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Free	Arrdt	4 ^{ème}
Nom de site	14_GESVRES_75004	Numéro	75104_035_01
Adresse du site	12-14, quai de Gesvres	Hauteur	R + 6 (24,30 m)
Bailleur de l'immeuble	Public Préfecture de Police	Destination	Bureau
Type d'installation	Ajout des fréquences 700 MHz et 3500 MHz dans la 5G sur trois nouvelles antennes.		
Complément d'info	Six antennes sur trois azimuts Partage de la fréquence 700MHz (4G/5G) Adresse Cartoradio : rue Adolphe Adam 75004		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui DP

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	05/12/2017
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	27/11/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois) demande mairie du 4e	27/01/2022

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, l'opérateur projette d'une part, l'installation d'antennes relais sur l'immeuble et émettant sur les bandes de fréquences 3500 MHz et d'autre part, le partage dynamique de la bande 700 MHz 4G existante en 700 MHz 4G/5G pour contribuer à la couverture en très haut Débit Mobile.		
Détail du projet	Ajout des fréquences 700MHz et 3500 MHz (5G) sur un site existant en 3G/4G (fréquences 700 MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0°, 100° et 230°.		
Distance des ouvrants	Vélux et fenêtres entre 5 m et 7 m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	3G/4G/5G : 0° < 5V/m ; 100° < 5V/m ; 230° < 5V/m 5G : 0° < 4V/m ; 100° < 4V/m ; 230° < 4V/m		
Hauteur des antennes (HMA)	29,30 m azimuts 0° et 230° ; 25,70 m azimut 100° pour les antennes à faisceau fixe 29,80 m azimuts 0° et 230° ; 26,00 m azimut 100° pour l'antenne à faisceau orientable		

Incidence visuelle

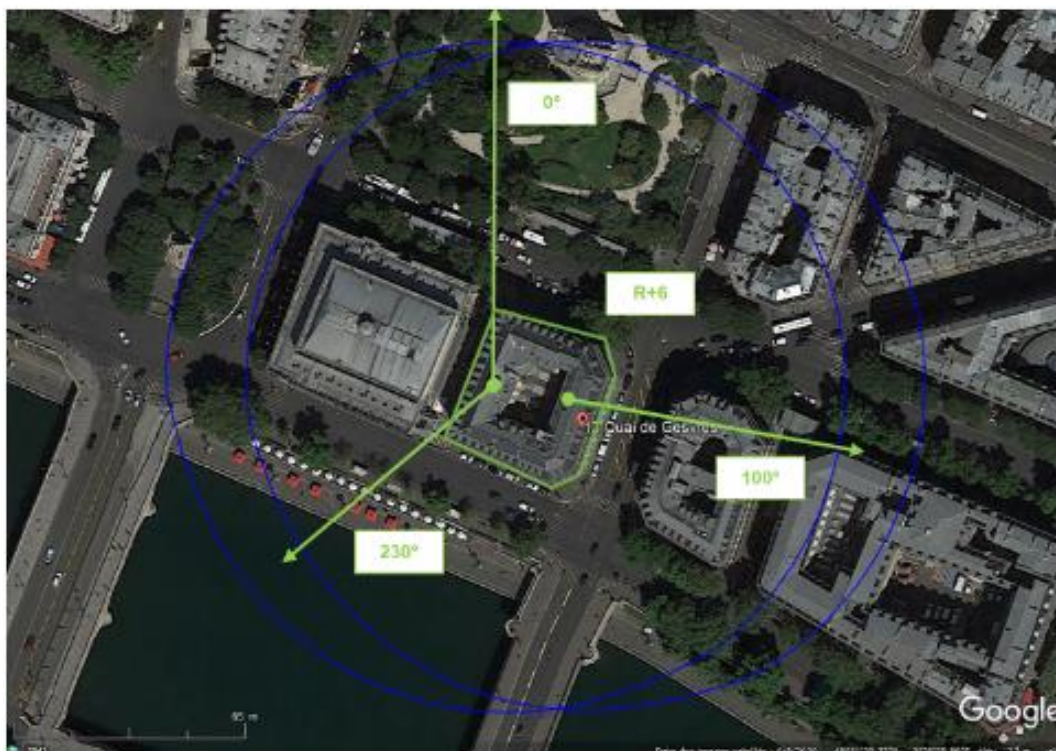
Description des antennes et intégration paysagère	Seule la toiture est modifiée, des antennes seront installées sur trois mâts à nu. Les antennes sont en résine polyester de teinte gris clair type RAL 7035. Les antennes seront installées en retrait de la façade afin de minimiser leur impact visuel depuis la rue.
Zone technique	Les modules techniques sont maintenus de taille réduite et de couleur grise, et restent invisibles depuis la rue.

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable ☐
		Défavorable ☐
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Ne se prononce pas ☐

**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**



PAS D'ETABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles
dans un rayon de 25m autour des antennes**



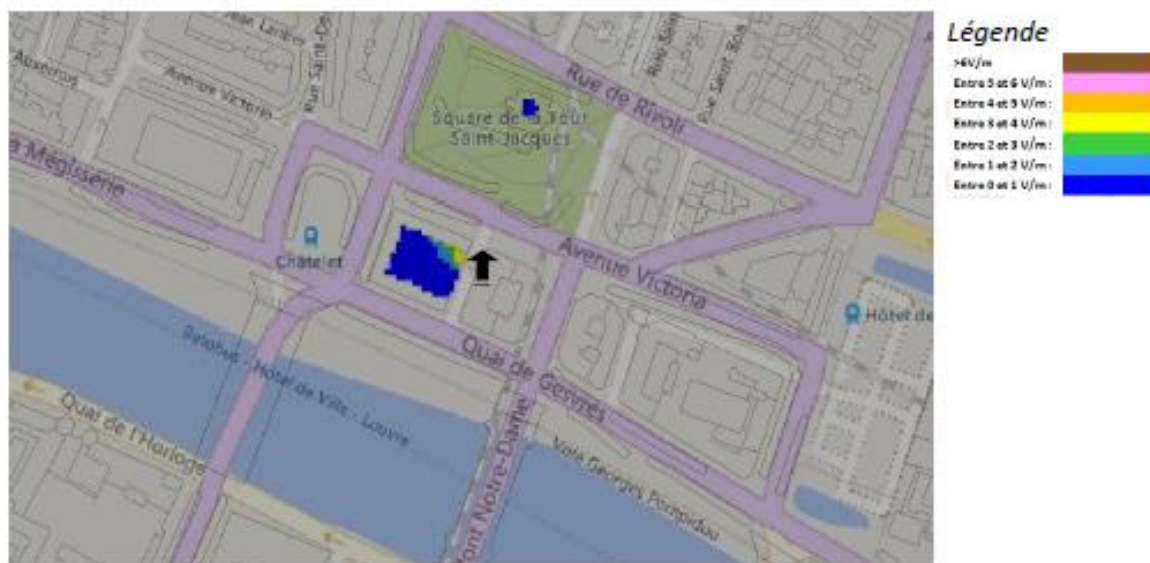
Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G Faisceau fixe

	Azimut 0°	Azimut 100°	Azimut 230°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 4 et 5V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	25.5 m	22.5 m	25.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) Faisceau orientable

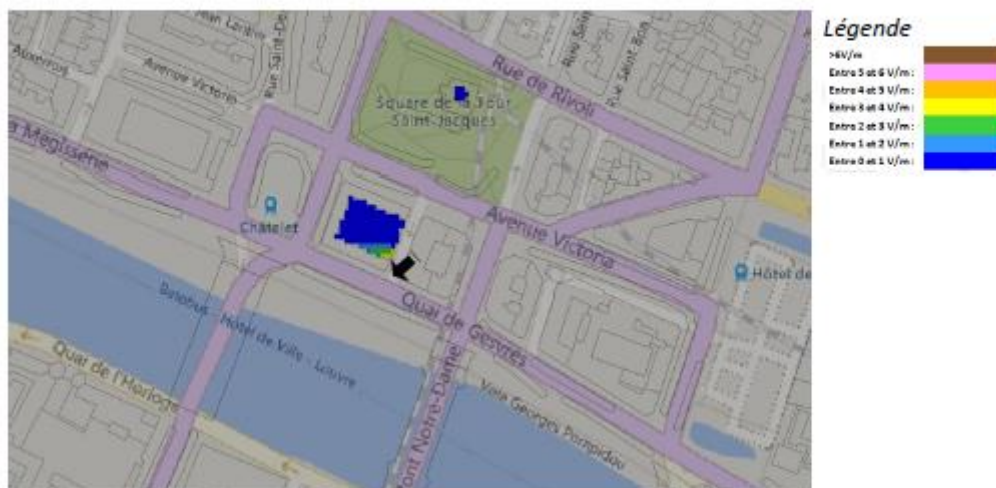
Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 28.5 m .



Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 100°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 230°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 28.5 m.



	Azimut 0°	Azimut 100°	Azimut 230°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	28.5 m	22.5 m	28.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat avant :



Etat après :



Vue des Azimuts

Azimut 0°



Azimut 100°



Azimut 230°

